



**Pour une politique active de développement
de l'énergie citoyenne et participative**

Proposition 6 Créer des outils financiers adaptés

Mettre en place les outils financiers répondant aux différents besoins : fonds d'amorçage, fonds d'investissement et fonds de garantie, en mobilisant des investisseurs institutionnels publics et privés d'économie sociale et solidaire et la finance solidaire.

CONTEXTE

Les projets citoyens peuvent avoir de la difficulté à mobiliser les ressources financières nécessaires à des activités à forte intensité capitalistique. Contrairement aux développeurs classiques, ils ne disposent généralement pas de la surface financière et d'une mise de départ suffisantes. Faute d'outils financiers adaptés à leurs spécificités, de nombreux projets ne voient pas le jour ou ne peuvent atteindre la phase de mise en œuvre.

Pour pouvoir changer d'échelle, il apparaît indispensable de pouvoir structurer un paquet d'outils financiers qui leur soient facilement accessibles : fonds d'investissement, fonds de garantie... La phase amont de développement en particulier est la plus critique : le risque est élevé et, avec peu d'apport initial ou de système de mutualisation du risque, il est extrêmement difficile d'en trouver le financement.

PROPOSITIONS

Mettre en place des outils financiers, dotés par les investisseurs institutionnels publics et de l'ESS (économie sociale et solidaire) :

- **Fonds d'amorçage** pour la phase amont de développement, proposant des avances remboursables, des prises de participation, des garanties d'emprunt, voire des subventions pour le financement de l'animation des dynamiques citoyennes. L'Ademe et la CDC mènent actuellement une étude sur un tel projet.
- **Fonds d'investissement et fonds de garantie** pour le montage financier de l'investissement, à coût réduit, pour compléter quand nécessaire les tours de table sur les fonds propres et mutualiser les risques au niveau national sur la part d'emprunt bancaire.

Caractéristiques et recommandations pour ces outils :

- Si le fonds d'amorçage nécessite, vu les spécificités des projets citoyens et participatifs, un dispositif dédié, les fonds d'investissement et de garantie peuvent relever d'un volet particulier d'outils existants.
- Nécessité d'une articulation étroite avec les fonds existants, en particulier ceux montés par les collectivités locales (régions) pour renforcer les synergies et les complémentarités.
- Abondement de ces outils par les investisseurs institutionnels publics (CDC, BPI...), les opérateurs publics dédiés (Ademe) et autant que possible, les entreprises du secteur, les investisseurs institutionnels de l'ESS (banques coopératives, mutuelles d'assurance...) et les opérateurs de la finance solidaire.

MOTIVATIONS

La mise en place de ces outils constituera un puissant effet de levier pour faciliter le démarrage et le développement des projets citoyens, avec un impact assuré sur leur démultiplication.

Elle nécessite une dotation de départ qui constitue un investissement de long terme. Un investissement sécurisé par le modèle économique des énergies renouvelables (prix garantis sur 15-20 ans) et qui trouve sa propre rentabilité (cf. plus-value sur le développement des projets éoliens).